Rapport annuel des Parcs du Niagara pour l'année 2009

Niagara Parks.com

Un organisme du gouvernement de l'Ontario depuis 1885

La Commission des parcs du Niagara :

Notre rôle et mandat

La région de Niagara est imprégnée d'histoire et bénie de sa géographie. Comme intendante d'une des plus grandes merveilles naturelles au monde, la Commission des parcs du Niagara (CPN) joue un rôle important dans l'entretien, la protection et la mise en vedette de la splendeur des chutes, tout en contribuant à la croissance économique et au succès de Niagara et de toute la province.

La CPN est une agence autofinancée du gouvernement provincial et est responsable pour l'entretien de 1 720 hectares de parcs parcourant 56 kilomètres de la rivière Niagara. Cette étendue d'eau fait le lien entre le Lac Erie et le Lac Ontario.

Notre mandat n'a pas changé depuis 1885 et consiste de conserver et d'améliorer la beauté naturelle des chutes et du couloir de la rivière Niagara pour le plaisir des visiteurs, sans perdre son indépendance financière.

Niagara Parks.com
Un organisme du gouvernement de l'Ontario depuis 1885

Ontario

L'équipe | 2009

Jim Williams, Président
Nommé le 10 mars, 2004
Démission en vigueur le 16 décembre, 2009

Archie Katzman, Vice-président
Nommé le 24 octobre, 1981
Fin du mandat le 23 octobre, 2011

Gary F. Burroughs, Commissaire
(Ville de Niagara-on-the-Lake)
Nommé le 1er décembre, 2000
Fin du mandat le 30 novembre, 2009

Vincent Kerrio, Commissaire
(Ville de Niagara Falls)
Nommé le 18 avril, 2007
Fin du mandat le 30 novembre, 2009

Douglas Martin, Commissaire
(Ville de Fort Erie)
Nommé le 18 avril, 2007
Fin du mandat le 10 novembre, 2009

Bob Saracino, Commissaire
(Représentant de la municipalité régionale de Niagara)
Nommé le 1er décembre, 2000
Fin du mandat le 30 novembre, 2009

Italia Gilberti, Commissaire
Nommée le 24 juillet, 2006
Fin du mandat le 23 juillet, 2010

David Stewart Howes, Commissaire
Nommé le 6 septembre, 2006
Fin du mandat le 5 septembre, 2010

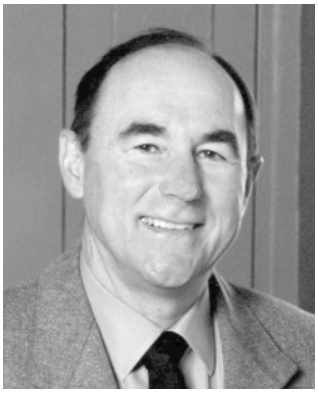

Edward Werner, Commissaire
Nommé le 20 septembre, 2006
Fin du mandat le 19 septembre, 2010

Fredrick Louws, Commissaire
Nommé le 15 novembre, 2006
Fin du mandat le 14 novembre, 2010

David J. Strathern, Commissaire
Nommé le 30 mai, 2007
Fin du mandat le 29 mai, 2010

Message du président

Archie Katzman, Président par intérim

La Commission des parcs du Niagara (CPN) continue à jouer un rôle vital dans l'industrie du tourisme de l'Ontario et de Niagara en 2009 en développant et en mettant sur place une grande série de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes pour accroître l'achalandage à la région de Niagara.

Malgré les défis financiers dans le secteur du tourisme en 2009, le centre d'accueil Table Rock récemment rénové par la CPN a été fier d'accueillir près de 10 millions de visiteurs, qui étaient là pour profiter de cette vue spectaculaire et majestueuse des chutes de Niagara.

La plus nouvelle attraction de la CPN, Niagara's Fury, une expérience innovatrice, interactive et éducative de 7 millions de dollars à l'intérieur du complexe Table Rock, a attiré plus de 380 000 visiteurs en 2009. On a fait beaucoup d'efforts pour promouvoir cette nouvelle attraction. Cette nouvelle attraction fut reconnue lorsque la CPN a reçu trois prix Brass Ring Awards de la part de l'association « International Association of Amusement Parks and Attractions » (IAAPA) pour ses publicités en ligne, son programme de relations publiques et son site d'Internet, www.niagarasfury.com, un site dévoué à l'attraction et à sa promotion.

La CPN a investi 38,5 millions de dollars pour rénover Table Rock et ceci démontre le type d'investissement requis pour rajeunir l'infrastructure touristique vieillissante de l'Ontario. Cet élément est rehaussé dans l'étude de compétitivité touristique de l'Ontario. Ce rapport a identifié Niagara Falls – et les Parcs du Niagara en particulier – en tant qu'une des cinq meilleures destinations touristiques en Ontario, avec le potentiel d'améliorer leur présentation de produits et leur activité économique.

En 2009, la Commission a aussi lancé son site d'Internet reconçu www.niagaraparks.com pour mieux utiliser les médias sociaux et d'Internet afin de promouvoir les attractions de la CPN et la région de Niagara en général comme une destination touristique de première classe. Ce site d'Internet a de nouvelles caractéristiques innovatrices qui améliorent l'intégration de la CPN avec ses partenaires touristiques régionaux. Ceci permet aux visiteurs d'acheter des forfaits et des séjours dans la communauté plus facilement.

Grâce au financement fourni par le programme pour célébrer l'Ontario, la CPN fut capable de lancer la série de concerts « youDiscover Summer Concert Series ». 28 groupes de musique du Canada ont été mis en vedette et le concours musical incluait à la fois des votes en ligne et des spectacles en direct. Le groupe gagnant fut choisi pour faire partie du concert de la Veille du nouvel an de la CPN qui est télédiffusé annuellement à travers le pays. La série, promue à travers la province et dans la partie ouest de l'état de New York, a attiré près de 1 000 personnes au théâtre Oakes Garden Theatre de la CPN pour chaque spectacle. La composante en ligne unique de la série a aussi attiré 85 000 visiteurs au site d'Internet www.youDiscover.ca, un site dévoué à la série de concerts, la destination et les groupes de musique.

Bien que tous ses efforts aient porté fruit, ils n'ont pas contrebalancé le déclin sans précédent du nombre de visiteurs américains à Niagara au cours des dernières années.

Par exemple, en 1998 et en 1999, la quantité d'américains traversant la frontière a atteint un niveau record, avec plus de 22 millions de visites d'une journée. En 2009, ces visites ont baissé à moins de 5,8 millions. La récession, les nouvelles exigences de passeport et la force du dollar canadien ont tous contribué à ce déclin.

Selon les études de dépistage à l'interne de la CPN, les visiteurs américains ne représentaient que 29% du total de visiteurs de la CPN en 2009. Un fait encore plus perturbant est le fait que malgré une croissance du nombre de visiteurs du Canada, ces visites ne se sont pas traduites dans le même niveau de revenu généré autrefois par les visiteurs américains. Par exemple, en 2009, les touristes américains représentaient plus de 60% de toutes les ventes de laissez-passer de la CPN et plus de 40% des ventes au détail totales de la CPN.

Comme résultat, la CPN a souffert d'encore une autre saison décevante du point de vue financier, avec une perte dans les chiffres d'exploitation s'élevant à 3,9 millions de dollars en 2009. Puisque la CPN est financée complètement par des revenus générés par l'exploitation, ce déclin

continu posera des défis pour la Commission, car elle pourrait perdre le système de parcs connus présentement par la CPN et la communauté générale.

La CPN fait aussi face à des contraintes financières supplémentaires, car elle doit gérer trois anciennes centrales hydroélectriques qui se trouvent sur sa propriété. Il faudra faire des investissements importants pour mettre ces installations en veilleuse et il faut faire des études pour déterminer les options de réutilisation à l'avenir pour ces sites.

Les visites guidées en bateaux Maid of the Mist représentent une des attractions les plus importantes et reconnues pour le tourisme à Niagara. La CPN est propriétaire du terrain utilisé par cette exploitation privée pour débarquer et opérer ses bateaux dans la rivière Niagara. En 2009, la CPN a essayé de renouveler le bail avec Maid of the Mist après trois années de négociations pour rédiger un meilleur contrat de bail pour les deux partis intéressés.

Cependant, après le dépôt d'une plainte officielle auprès du Bureau du Commissaire à l'intégrité de l'Ontario, cette entente, ainsi que d'autres pratiques de procuration au sein de la Commission, a fait l'objet d'un examen approfondi de la part du grand public et du gouvernement. Dans son rapport en mars, 2009, le Commissaire à l'intégrité n'a pas trouvé de méfait de la part du Président de la Commission de la CPN concernant ce bail, mais a recommandé des améliorations dans les procédures.

Par la suite, le Ministère du tourisme a effectué trois examens supplémentaires des opérations de la CPN, deux liés spécifiquement aux pratiques de bail et de procuration au sein des parcs, effectués par la Direction de la vérification interne du Ministère des finances, tandis que le troisième examen consistait d'une étude sur les pratiques et le modèle de gouvernance de la CPN effectué par la société d'experts-conseils KPMG.

La CPN a le plaisir d'annoncer que les vérifications ont trouvé qu'en général, les pratiques et politiques de procuration de la CPN étaient conformes aux modèles des meilleures pratiques utilisés par le gouvernement. Le rapport de KPMG a spécifiquement reconnu le bon travail de la CPN et a recommandé d'autres actions que la Commission pourrait entreprendre pour établir des pratiques de gouvernance plus robustes qui garantiraient l'honnêteté et la transparence.

En ce qui concerne le bail pour les opérations en bateaux Maid of the Mist, la CPN a demandé d'émettre un appel d'offre pour le bail de terrains possédés par la Commission pour les opérations en bateau à l'avenir sur la rivière Niagara. Les dirigeants du Ministère et le personnel de la CPN, à l'aide d'experts à l'externe, préparent un document d'appel d'offre officiel qui sera partagé avec ceux qui s'intéressent à opérer les visites guidées en bateau. Maid of the Mist a accepté de continuer à opérer pendant la saison 2010.

Pendant plus d'un siècle, la CPN a conservé et amélioré l'importance historique, culturelle et environnementale du couloir de la rivière Niagara. La Commission est fière de ce fait et de son travail pour permettre les dizaines de millions de personnes d'apprécier la splendeur et la beauté naturelles de Niagara Falls. La Commission offre aussi une grande variété de services publics et communautaires et a un rôle de leadership important parmi ses partenaires touristiques dans la région pour appuyer et développer l'économie touristique de cette communauté et de cette province. En plus, ceci s'accomplit sans déboursements de la part des contribuables.

Finalement, je veux prendre cette occasion pour reconnaître et remercier notre ancien Président de la Commission, Jim Williams, pour tous ses apports au cours des derniers six ans et pour son dévouement envers le travail vital que nous effectuons en tant qu'intendants et protecteurs de ce trésor national.

Je voudrais aussi remercier tous les employés de la CPN, ainsi que les commissaires actuels qui font partie du conseil. Sans leurs efforts et leur soutien continus, il serait impossible de fournir les expériences uniques et inoubliables offerts exclusivement par les Parcs du Niagara.

Archie Katzman,

Président par intérim

Le 4 février, 2010

2009 | Performance économique

Les problèmes financiers importants soufferts par la Commission ont été causés par un déclin continu du nombre de visiteurs des États-Unis, ainsi que d'autres défis et problèmes importants faisant face à l'industrie du tourisme.

Selon le Ministère du tourisme de l'Ontario, le nombre de touristes américains traversant la frontière pour des voyages journaliers est passé de 22 millions en 1998/1999 (un chiffre ayant battu tous les records), à moins de 5,8 millions en 2009. Ce phénomène a été causé par une combinaison de facteurs, y compris la récession mondiale, la valeur élevée du dollar canadien et les nouvelles exigences de passeports à la frontière américaine.

Globalement, le nombre d'américains traversant la frontière en Ontario a diminué de 12,1% entre 2008 et 2009. Les visites des touristes de l'étranger ont aussi chuté énormément en 2009 puisque l'Ontario a accueilli 13,6% moins de visiteurs de l'étranger par rapport à 2008.

Ce déclin de visiteurs américains et de l'étranger a été partiellement équilibré par une augmentation de visiteurs canadiens. En fait, les études de dépistage à l'interne de la CPN ont montré que les visiteurs canadiens représentaient 61% de tous les visiteurs aux parcs en 2009, donc une augmentation de 10% par rapport à 2008 et une augmentation de 36% depuis 2004.

Malgré cette croissance dans le marché canadien, les revenus provenant de ces visites étaient bien inférieurs à ceux générés par l'achalandage de touristes internationaux et américains. Quand on a examiné les chiffres d'affaires de la CPN générés pendant l'exercice, les visiteurs américains représentaient 43,8% de toutes les ventes au détail, 46,8% de toutes les entrées, 66,4% de toutes les ventes de laissez-passer et 39,3% de toutes les ventes de produits de consommation en 2009.

Comparativement, le nombre de visiteurs canadiens représentait seulement 17,9% des ventes au détail, 39,3% de toutes les entrées, 21,9% des ventes de laissez-passer et 21,7% de toutes les ventes de produits de consommation en 2009.

Autrement dit, dans deux des quatre « catégories de dépenses » clés (ventes de laissez-passer/ventes au détail), les visiteurs américains ont dépensé en moyenne deux fois plus qu'un visiteur canadien. Cette statistique nous montre pourquoi la Commission a souffert d'une perte continue de revenu.

Le revenu de l'exploitation de la CPN a chuté de 5,0% en 2009 ou 3,8 millions de dollars par rapport à 2008.

En dépit de ce déclin de revenus générés, les marges de ventes de la CPN sur les produits vendus ont continué à grandir grâce à des pratiques d'achat plus efficaces qui ciblent non seulement les meilleurs produits, mais aussi les produits qui donnent le plus grand rendement du capital investi.

Pour aider à équilibrer les pertes de revenu, la CPN a continué à mettre sur place des efficiences budgétaires, des réductions budgétaires et le report du renouvellement d'actifs. En mars 2009, la CPN a annoncé à son personnel qu'elle mettrait sur place un projet de contrôle des dépenses pendant l'année. Le résultat de ce plan a permis à la CPN de réduire ses dépenses de 5,8% pour l'année – ou 4,1 millions de dollars – par rapport à 2008.

À long terme, les réductions budgétaires, surtout pour les secteurs ayant besoin d'un renouvellement de l'infrastructure, mettront plus de pression sur l'organisme. Ce n'est pas une stratégie viable à long terme, et a été exacerbée par le transfert de trois installations hydroélectriques obsolètes aux mains de la Commission.

Bien que les décisions d'affaires prudentes ont amoindri l'impact des déclins de revenus, les dépenses seront toujours surveillées et réduites si possible à cause des prévisions futures liées aux visites et dépenses touristiques dans les années à venir.

En tant qu'agence autonome qui ne se fie pas au financement du gouvernement pour opérer, ces problématiques et ces défis continus mettront énormément de pression sur la CPN, car elle essaye de conserver et d'améliorer le système de parcs pour bénéficier la communauté touristique à Niagara et en Ontario.

2009 | Survol rapide

- Les revenus de la CPN ont chutté pour la quatrième année suivie à 72,7 millions de dollars, un déclin de 3,8 millions de dollars ou 5% par rapport à 2008. La CPN a réagi en réduisant les dépenses de 4,1 millions de dollars. Après la dépréciation, la CPN a subi une perte nette de 3,9 millions de dollars pour l'année

- En ce qui concerne les divisions d'exploitation, le revenu brut généré par les installations de vente au détail de la CPN a baissé de 9,1% par rapport à 2008, tandis que les restaurants ont subi un déclin de 3,5%.

- Les profits des attractions de la CPN ont aussi diminué de 1,5% en 2009 par rapport à 2008, avec une somme totale réelle de visites relativement stagnante, avec une croissance de seulement 528 visiteurs. Ceci est en dépit des 382 504 visites à la dernière attraction de la CPN, Niagara's Fury, pendant sa première année complète en opération.

- Bien que Maid of the Mist continue à être l'attraction touristique la plus populaire à Niagara, avec près de 1,5 millions de visiteurs en 2009, l'attraction a tout de même subi un déclin général de légèrement plus de 141 000 visiteurs en 2009 par rapport à l'année précédente.

- L'achalandage général à la CPN a augmenté de 2,9% en 2009 avec 147 564 visiteurs supplémentaires qui ont utilisé le système de navettes « Peoplemover » et le chemin de fer « Incline Railway ».

- Malgré la crise économique actuelle et des consommateurs plus sensibles à cette situation financière, les ventes de laissez-passer « Niagara Falls & Great Gorge Adventure Pass » aux parcs de la CPN ont augmenté drastiquement de 43% en 2009. La valeur perçue du laissez-passer de la CPN a aussi été reconnue par les clients à l'Internet/commerce électronique, car les ventes de laissez-passer pour ce segment du marché a aussi grandi de 36% par rapport à la saison de 2008.

- Il y a eu une augmentation de 1,7% en jeux de golf, ainsi que l'adoption d'efficiences opérationnelles à l'interne et une meilleure gestion des terrains, ce qui a généré une augmentation générale de 17,8% en 2009. Cette somme représente la contribution nette du département de golf à la CPN. Cette augmentation à l'interne a été atteinte malgré une chute des revenus bruts de 7,3% par rapport à 2008, à cause des intempéries et des rabais des terrains de pratiques des deux côtés de la frontière.

- L'achalandage aux sites de patrimoine de la CPN a aussi diminué de 38,2% en 2009 par rapport à 2008. Ceci s'attribue largement aux entrées gratuites en 2008, au moment de l'achat du laissez-passer d'aventure de la CPN. Comme résultat des coupons d'entrée gratuite et des offres à moitié prix, le revenu aux sites de patrimoine de la CPN a subi une diminution de seulement 1,3% par rapport à 2008.

- Avec 266 employées à tems plein et 1 314 employés saisonniers, la CPN est un des plus grands employeurs dans la région de Niagara et contribue énormément à l'économie régionale.

- Les dépenses d'exploitation en 2009 s'élevaient à 66,7 millions de dollars, y compris environ 15,3 millions de dollars pour entretenir les jardins, les rues, la police de la CPN et d'autres infrastructures et services qui bénéficieront toute la communauté, mais ne génèrent pas de revenu pour la Commission.

- En 2009, la CPN a remis 3,5 millions de dollars en taxes sur la vente au détail à la Province.

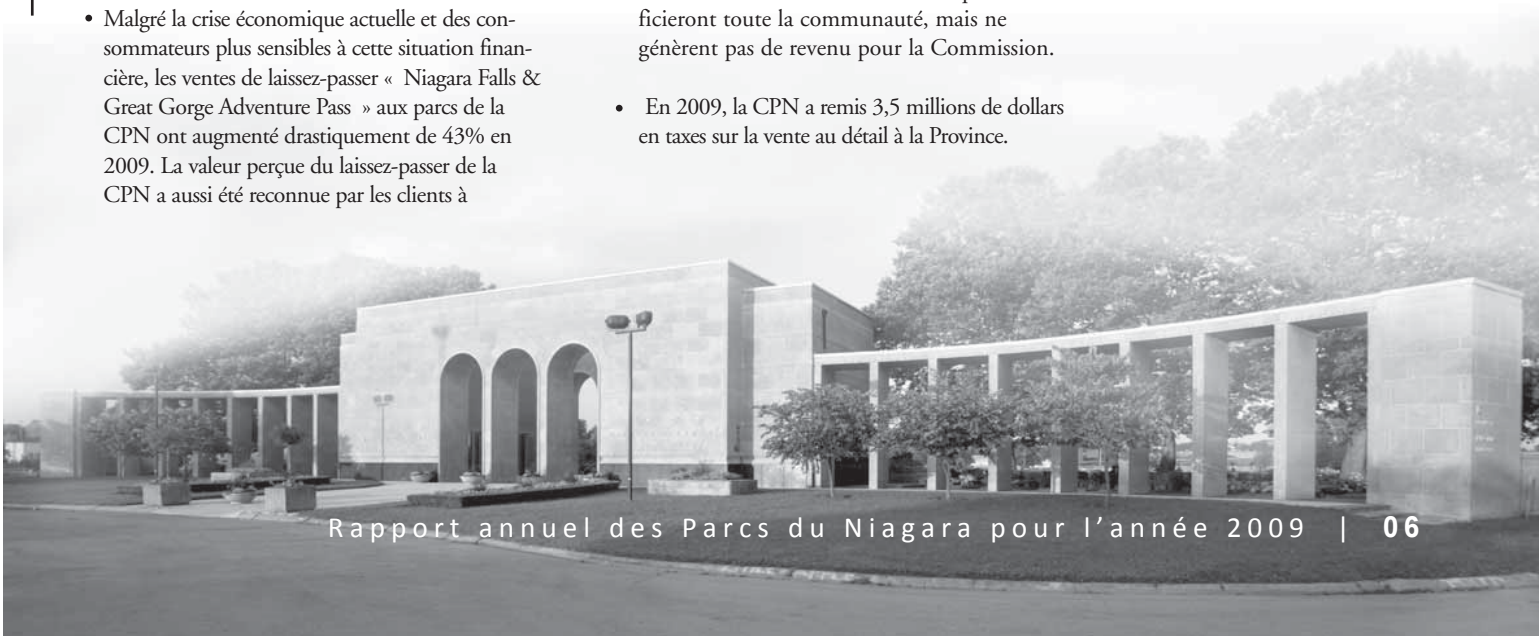

Bilan de l'année | 2009

Novembre 2008

Cultivateur des Parcs du Niagara reçoit le premier prix à l'exposition d'orchidées de Niagara

Wayne Hoeschle, spécialiste en expositions tropicales et cultivateur aux serres des Parcs de Niagara, a reçu son deuxième Certificat de mérite culturel de l'association « Orchid Society of America » à l'exposition d'orchidées de Niagara en 2008. Wayne fut reconnu pour une de ses orchidées soignée minutieusement avec près de 600 fleurs. Wayne a reçu son premier Certificat de mérite culturel en 2007. En plus du Certificat de mérite culturel, Hoeschle a reçu un total de 10 prix à l'exposition.

Décembre 2008

La CPN reçoit le prix Brass Ring à la cérémonie de remise de prix de l'IAAPA

Les efforts de promotion au niveau international du lancement de la dernière attraction de la CPN – Niagara's Fury : La création de Niagara Falls – a porté fruit avec trois premiers prix « Brass Ring Award » de l'association « International Association of Amusement Parks and Attractions » (IAAPA). Les prix rendent hommage à l'originalité, la créativité et l'excellence de marketing dans l'industrie des attractions. L'IAAPA a félicité la CPN pour son travail de marketing de Niagara's Fury dans les catégories de publicités en ligne, relations publiques et pour son site Web. L'exposition d'attractions de l'IAAPA est la plus grande conférence et exposition de l'industrie des attractions et des parcs récréatifs au monde avec plus de 1 100 expositions provenant de plus de 85 pays participants.

Janvier 2009

Projet de recyclage d'arbres

Les habitants de la région ont profité encore une fois des copeaux de bois gratuits provenant des arbres de noël recyclés à l'événement du projet de recyclage d'arbres annuel de la CPN. Les arbres de noël sont rassemblés grâce au programme de déchets régional. Le personnel de la CPN paillent les arbres et le paillis est disponible est gratuit pour les résidents. L'événement célèbre est devenu une journée amusante pour toute la famille et les résidents sont encouragés de quitter le froid et de se reposer dans la chaleur du conservatoire de papillons grâce à une promotion spéciale de deux entrées pour le prix d'une entrée pendant la journée.

Février 2009

Une fin de semaine de la fête de la famille insectifique

Le conservatoire des papillons de la CPN a marqué le dernier jour férié de l'Ontario, la fête de la famille, en organisant son quatrième festival gastronomique insectivore international « Bug-a-licious » pendant la nouvelle longue fin de semaine. Entre le 14 et le 16 février, les visiteurs au conservatoire ont eu l'opportunité de savourer un menu de dégustation d'insectes. Chef Jeff Stewart a aussi fait des démonstrations de cuisine avec des insectes comme partie de son menu de

dégustation d'insectes de l'Afrique, inspiré par des insectes comestibles inclus dans les diètes de cette région pendant des milliers d'années.

Mars 2009

Exposition de grenouilles tropicales pendant la semaine de congé en mars

L'exposition de grenouilles pendant la semaine de congé en mars au conservatoire des papillons a donné aux visiteurs l'opportunité de voir plus de 200 grenouilles tropicales provenant de 25 différentes espèces, que ce soit des grenouilles venimeuses du Pérou ou des hylidés arboricoles des forêts tropicales. Plusieurs des espèces de grenouilles étaient extrêmement rares. L'exposition spéciale fut organisée par Understory Enterprises Inc., une des installations de reproduction les plus larges au monde pour les amphibiens tropicaux.

La décision du Commissaire à l'intégrité revendique la CPN

Le commissaire à l'intégrité de l'Ontario a publié les résultats d'une mise en revue des opérations d'affaires de la CPN et du contrat de bail avec Maid of the Mist, ce qui confirme que dans la question du contrat de bail avec Maid of the Mist et d'autres relations d'affaires, la CPN n'a pas fait de méfait ou de mauvaise gestion.

Cérémonie de remise de diplômes et de prix de l'école de l'horticulture

Le samedi, 28 mars, la cérémonie de remise de diplômes et de prix a eu lieu pour les étudiants de l'école de l'horticulture de la CPN. La promotion de 2009 inclut : Rangée d'avant

Bilan de l'année | 2009

(G à D) Robert Bryan, John Boot, Morgan Dragomatz et Lesley Misner. Rangée arrière (G à D) Greg Rooke, Ben Stormes, Nadine Ropp et Blair Delazzer.

Avril 2009

On rend hommage aux policiers des Parcs du Niagara

Les agents de police des Parcs du Niagara et Ruedi Hafen de Niagara Helicopters ont reçu des éloges du chef de police de la CPN Douglas Kane et des commissaires pour leur travail exceptionnel quand ils ont sauvé la vie d'un homme qui est tombé des chutes le 11 mars. Ce sauvetage exceptionnel fut une

démonstration formidable de courage et de travail d'équipe entre la police des Parcs du Niagara, Niagara Helicopters et le département de pompiers de Niagara Falls.

Souper des retraités de 2009

Le souper de retraite annuel du 23 avril à Legends on the Niagara a offert une soirée de nourriture formidable, de bons souvenirs et de rires! Nos remerciements aux ressources humaines et au personnel de Legends on the Niagara pour avoir créé une soirée inoubliable. Ceux avec 25 années de service et les retraités reconnus incluaient : Rangée avant (G à D) Marlene Gallardi, Francesca DellaManna, Hilda Zweifel, Bob Porter et Kathy Vormittag. Rangée arrière (G à D)

Angelo Pizzi, Robert Ritchie, John Christiansen, Jeff Madden, Jim Nagy, Bob Hume et Tim Berndt.

Mai 2009

Pique-niques du personnel de Centraide

L'inauguration à la levée de fonds de la CPN a débuté le 15 mai avec un barbecue et un pique-nique du personnel de Centraide. En 2009, la CPN et son personnel a contribué à une somme totale de 43 114 $ à Centraide de Niagara, pour appuyer le travail vital de l'agence à travers la région de Niagara.

Juin 2009

La CPN reçoit son troisième prix pour l'accessibilité

Pour la troisième année consécutive, la CPN a reçu un prix pour l'accessibilité pour ses efforts continus dans la promotion de l'inclusion et l'égalité d'accès des personnes handicapées. La CPN a reçu le prix AccessibleNiagara.com pour sa capacité d'offrir des services d'accessibilité exceptionnels dans l'industrie du tourisme dans la communauté de Niagara. Le prix fut présenté à la CPN pour le centre d'accueil Table Rock récemment rénové de 38,5 millions de dollars et la nouvelle passerelle pédestre « Bridge of Flowers ». Selon Linda Crabtree, fondatrice d'AccessibleNiagara.com, « Les Parcs du Niagara continuent à développer le tourisme accessible de façon à le rendre presqu'invisible à tous ceux qui ne sont pas handicapés. »

Juillet 2009

Série de concerts estivaux youDiscover

La série de concerts estivaux youDiscover de la CPN fut lancée et

a attiré près de 1000 spectateurs pendant le concours de huit semaines pour trouver le meilleur groupe ontarien. Il y avait un total de 28 groupes de musique. DAME, de Brampton/Uxbridge, fut nommé le champion de la série et a reçu un prix d'une valeur de plus de 35 000,00 $, y compris un contrat d'Orange Lounge Recordings, ainsi que l'opportunité d'être le groupe d'ouverture pendant le concert de la veille du nouvel an à Niagara Falls télédiffusé à travers le pays.

Août 2009

Troisième barbecue annuel de fin d'été de la CPN

Le barbecue de fin d'été à Queenston Heights avait un menu irrésistible préparé par les chefs doués des six restaurants populaires de la

CPN. Les invités se sont régalés d'une gastronomie exquise, comme les côtes levées de porcelet de Stevensville et le maïs de Niagara aux pêches et à la crème. Il y avait aussi des produits des vignobles de la région comme Jackson Triggs, Mike Weir et Inniskillin, ainsi que la brasserie Niagara's Best Brewery. Il y a aussi eu des tirages spéciaux pendant l'événement pour lever des fonds pour la Fondation de l'hôpital

Bilan de l'année | 2009

général de la grande région de Niagara et le centre de cancer « Future Walker Family Cancer Centre.

Septembre 2009

Un étudiant de l'école de l'horticulture se distingue pour ses travaux

Les étudiants dans leur deuxième année aux jardins botaniques des Parcs du Niagara et l'école de l'horticulture ont aidé avec la création d'une exposition primée de 1,8 millions de dollars nommée « The Man who Planted Trees » à l'exposi-

tion internationale de 2009 à Hamamatsu, Japon. Les étudiants ont travaillé en collaboration avec Mosaïculture International de Montréal. L'exposition a reçu le premier prix, le grand prix d'honneur et le prix du premier choix des spectateurs. Les étudiants furent reconnus dans une cérémonie de remise de prix au Japon. Mosaïculture est une forme d'expression horticole qui permet la création d'œuvres d'art spectaculaires en utilisant des plantes.

Des efforts de bénévolat pour appuyer Niagara Glen

Plus de 25 bénévoles, y compris les membres du département de pompiers de Niagara Falls, Niagara Falls Trails and Bikeway Committee, Friends of Niagara Parks, le personnel de la CPN et les résidents communautaires ont passé la fin de

semaine à améliorer l'accès à Niagara Glen et à l'escalier Whirlpool. Cet événement annuel démontre l'engagement de toute la communauté pour préserver et améliorer l'accès à cet écosystème unique.

Octobre 2009

Les dirigeants de la grande muraille et de la CPN renouvellent leur amitié

Le jeudi, 22 octobre, le président de la CPN Jim Williams a dévoilé un portrait de la grande muraille de Chine au « Hall of Wonder » de Table Rock pour commémorer la relation spéciale et le partenariat qui fut forgé entre les deux destinations touristiques iconiques. En 2005, la CPN et les représentants de l'administration de la grande muraille Badaling ont signé un protocole d'entente officiel axé sur la conservation et la promotion des deux sites de renommée mondiale. Le maire de Niagara Falls Ted Salci et le Président de la région de Niagara Peter Partington étaient présents pour accueillir la délégation et pour leur donner la bienvenue officielle à Niagara.

État des affaires | 2009

D'où vient l'argent : 2009
(en millions de dollars)

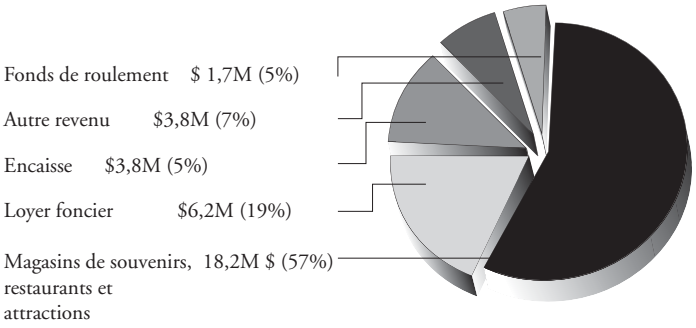

Où l'argent a été investi : 2009
(en millions de dollars)

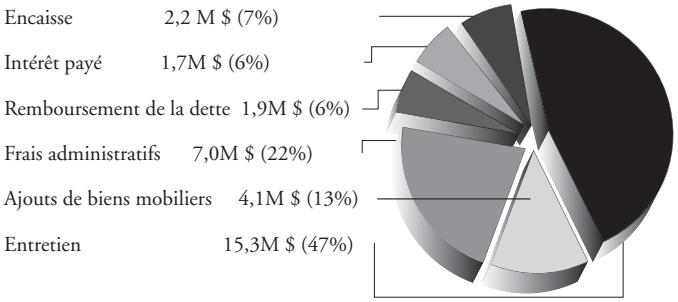

D'où vient l'argent : 2008
(en millions de dollars)

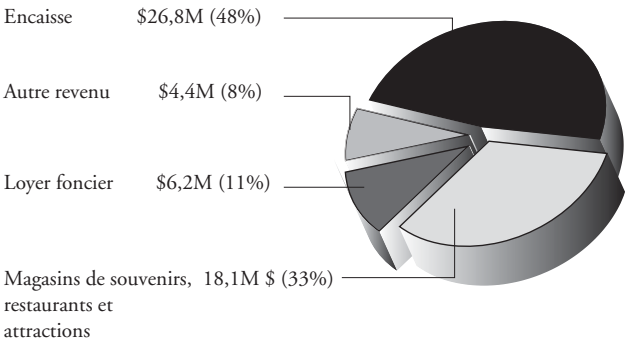

Où l'argent a été investi : 2008
(en millions de dollars)

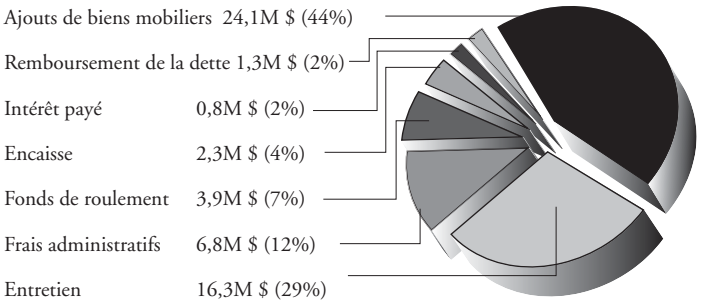

Comparaison de la performance : Magasins de souvenirs, restaurants et attractions (en millions de dollars)

	2009	**% des ventes**	**2009**	**% des ventes**
Revenu	62 686 $	100	65 857 $	100
Coûts des produits vendus	10 475	17	11,526	18
Marge bénéficiaire brute	52 211 $	83	54 331 $	82
Dépenses de fonctionnement	33 953	54	36,223	55
Revenu net avant les frais administratifs et la dévaluation	18 258 $	29	18 108 $	27

Achalandage à la CPN | 2009

	2009	2008	Augmentation ou (diminution)
Attractions payantes			
Ascenseur pour Maid of the Mist	1 505 233	1 646 257	(141 024)
Journey Behind the Falls	833 603	856 484	(22 881)
Conservatoire des papillons	315 463	430 709	(115 246)
Whirlpool Aero Car	112 768	127 292	(14 524)
White Water Walk	232 588	195 637	36 951
Centrale électrique Sir Adam Beck	18 981	20 984	(2 003)
Niagara's Fury	382 504	123 249	259 255
Total	**3 401 140**	**3 400 612**	**528**
Golf			
Terrain de golf Oak Hall Par 3	4 191	4 007	184
Terrain de golf Whirlpool	34 443	31 955	2 488
Legends on the Niagara	57 046	58 151	(1 105)
Total	**95 680**	**94 113**	**1 567**
Sites historiques			
Old Fort Erie	14 144	21 025	(6 881)
Maison Laura Secord Homestead	6 323	9 652	(3 329)
Imprimerie Mackenzie Printery	2 902	6 239	(3 337)
Maison McFarland House	3 158	5 994	(2 836)
Total	**26 527**	**42 910**	**(16 383)**
Transport			
Système de navettes Peoplemover	338 908	262 138	76 770
Chemin de fer Falls Incline Railway	728 479	657 685	70 794
Total	**1 067 387**	**919 823**	**147 564**
TOTAL	**4 590 734**	**4 457 458**	**133 276**

Rémunérations et dépenses des commissaires de la CPN | 2009

Les commissaires des Parcs du Niagara reçoivent un per diem quand ils travaillent pour la Commission et effectuent les tâches de commissaire. Ce per diem est établi selon les directives gouvernementales et pendant 2009, il s'élevait à 250,00 $ pour le Président, 175,00 $ pour le vice-président et 135,00 $ par directeur.

De plus, les commissaires ont reçu quelques bénéfices. Ces bénéfices incluent des privilèges de golf sans aucun frais pour eux, leurs conjoints et leurs invités, des rabais aux restaurants de la CPN et aux magasins de vente au détail et 40 entrées gratuites à plusieurs attractions de la CPN.

Le tableau ci-dessous énumère les rémunérations payées pendant la période du 1er novembre, 2008 au 31 octobre, 2009, les frais remboursés à chaque commissaire pour les dépenses au après avoir complété leurs tâches de commissaire et le nombre de jeux de golf enregistrés par rapport à chaque commissaire pour eux, leurs conjoints et leurs invités.

Commissaire	Rémunérations ($)	Dépenses ($)	Total ($)	Golf Rounds
James Williams, Chair	27 121,50	2 435,43	29 556,93	45
Archie Katzman, Vice Chair	4 559,00	467,00	5 026,03	56
Gary Burroughs	2 244,00	457,92	2 701,92	4
Robert Gale	354,00		354,00	0
Italia Gilberti	1 974,00		1 974,00	0
David Howes				8
Vince Kerrio				28
Fred Louws	1 704,00	243,83	1 947,83	16
Doug Martin	2 379,00	579,04	2 958,04	0
Bob Saracino	2 581,50	521,11	3 102,61	0
David Strathern	3 391,50	342,83	3 734,33	42
Ed Werner	2 176,50		2 176,50	6
Total	**48 485,00**	**5 047,19**	**53 532,19**	

Commission des parcs du Niagara

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves aux registres de la Commission.

John A. M. Kernahan
Directeur général
Le 18 décembre 2009

Robert J. McIlveen
Directeur administratif, Services Corporatifs
Le 18 décembre 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2009 et les états d'exploitation, de l'actifs et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2009 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Crawford, Smith and Swallow
Chartered Accountants LLP
Experts-comptables autorisés
Niagara Falls, Ontario
Le 18 décembre 2009

Bilan ~ au 31 octobre 2009

ÉTAT 1

	(dans des milliers de dollars)	
Actif	2009	2008
	$	$
Actif à court terme		
Encaisse	2 161	2 255
Comptes débiteurs	2 036	2 000
Inventaires		
Articles vendables	5 129	4 551
Fournitures d'entretien et autres	1 560	1 519
Frais payés d'avance	386	303
	11 272	10 628
Immobilisations - notes 2 et 3	154 491	158 558
Autre actif	56	63
	165 819	**169 249**
Passifs et actifs		
Passifs et actifs		
Comptes créditeurs	5 467	5 967
Traitements et salaires dûs	2 214	2 403
Produit comptabilisé d'avance - note 15 et 16	3 471	367
Portion actuelle du financement à long terme	2 112	2 055
	13 264	10 792
Financement à long terme - note 3	29 845	31 818
Prestations après-mandat - note 4	3 600	3 560
Obligation pour stabiliser la centrale électrique - note 15	21 243	–
Engagements - note 6 et 15		
Faux frais - note 7 et 15		
Actifs – État 2	97 867	123 079
	165 819	**169 249**

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :

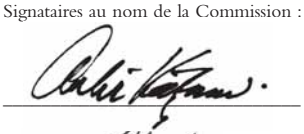

Président

Commissaire

Actifs ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2009

ÉTAT 2

	(dans des milliers de dollars)	
	2009	2008
	$	$
Actifs au début de l'exercice	124 348	127 872
Changement en comptabilité - note 17	(1 269)	(1 269)
Équité, au début de l'année, tel que réitéré	123 079	126 603
Perte nette pour l'année - État 3	(3 969)	(3 524)
Ajustement pour stabiliser la centrale électrique - note 15	(21 243)	–
Actifs à la fin de l'exercice	**97 867**	**123 079**

Voir notes afférentes

Exploitation ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2009

ÉTAT 3

(dans des milliers de dollars)

	2009 $	2008 $
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	62 686	65 857
Loyers fanciers	6 213	6 215
Commissions, locations et frais	2 710	2 905
Plus-values nettes sur les devises américaines	307	1 071
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	665	(44)
Recettes diverses	153	576
	72 734	76 580
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions		
Coût d'acquisition des articles vendus	10 475	11 526
Frais d'exploitation	29 852	31 788
Entretien	12 393	13 488
Frais généraux et d'administration	9 884	9 588
Marketing et publicité	4 101	4 435
	66 705	70 825
Revenu net pour l'année, avant les articles non notés	6 029	5 755
Autres articles		
Dépense d'intérêt - nette - note 8	1 719	810
Dépréciation - note 9	8 279	8 469
	9 998	9 279
Perte nette pour l'année	**(3 969)**	**(3 524)**

Voir notes afférentes

Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2009

ÉTAT 4

	(dans des milliers de dollars)	
	2009	2008
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'année	(3 969)	(3 524)
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- avantages postérieurs à l'emploi	369	364
- amortissement	8 279	8 469
- amortissement des redevances de franchisage	7	6
- perte (augmentation) net sur la vente d'actifs immobilizes	(665)	44
	4 021	5 359
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - note 11	1 677	(3 940)
Fonds découlant des activités d'exploitation	5 698	1 419
Activités d'investissement		
Aquisitions d'actifs immobilizes - note 11	(4 086)	(24 123)
Produits de la vente d'actifs immobilizes	685	32
Paiement des redevances de franchisage		(69)
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(3 401)	(24 160)
Activités de financement		
Baisse nette dans le financement à long terme	(2 062)	(1 573)
Dépenses monétaires liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(329)	(261)
Fonds utilisés par les activités de financement	(2 391)	(1 834)
Baisse de la position de trésorerie	(94)	(24 575)
Position de trésorerie au début de l'exercice	2 255	26 830
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	**2 161**	**2 255**

Voir notes afférentes

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2009

Organisation

La loi sur les parcs du Niagara gouverne la Commission des parcs du Niagara (la « Commission »). Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise opérationnelle » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la présentation de plus de 1 700 hectares de parcs recouvrant 56 kilomètres tout au long de la rivière Niagara, entre le lac Erie et le lac Ontario. Selon la loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la loi ontarienne sur l'imposition des corporations, la Commission a une exemption d'impôts sur les sociétés.

La Commission est aussi classifiée comme une « entreprise publique » par le Ministère des finances. Donc, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés avec les comptes publics du Canada.

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passifs est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Constatation des produits

Le revenu des magasins de souvenirs, des restaurants et des attractions est reconnue si la marchandise a été transférée ou si les services ont été donnés. Le revenu des loyers fonciers, des commissions, des locations, des frais et des produits sont reconnus sous l'entente ou s'il est gagné.

Inventaires

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 14 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 33 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 33 pour cent pour les véhicules.

Frais de franchisage

Un frais de franchisage est classifié comme un autre actif et est amorti en ligne droite au cours de 10 ans.

Traduction des unités monétaires étrangères

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs à dénominations étrangères sont traduits aux taux de change en vigueur au moment de la date du bilan financier. Les actifs et les passifs qui ont été traduits sont reflétés dans les salaires nets de la période.

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2009

1. Principales conventions comptables - suite

Instruments financiers

La Commission a élu les classifications suivantes du bilan vis-à-vis les actifs financiers et les passifs financiers, conformément à la nouvelle section :

Les espèces sont classifiées « actifs retenus pour négocier » et sont mesurées à la juste valeur marchande.

Les débiteurs sont classifiés « prêts et débiteurs » et sont mesurés au frais amorti, qui, dès la reconnaissance initiale, sont considérés l'équivalent à la juste valeur marchande.

Les créditeurs et les charges à payer, d'autres passifs et le financement à long terme sont classifiés « autres passifs financiers » et au départ, ils sont mesurés à la juste valeur marchande.

Intérêt capitalisé

La Commission actualise une somme d'intérêt de tous les fonds imputables sur les travaux d'immobilisations en cours et financés par financement à long terme.

2. Immobilisations

(dans des milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2009	2008
	$	$	$	$
Terrain	14 359	–	14 359	13 555
Améliorations de terrain	17 135	–	17 135	17 135
Bâtiments, voirie et structures	189 908	76 702	113 206	115 041
Matériel et mobilier	40 650	32 632	8 018	10 247
Véhicules	9 076	7 833	1 243	1 406
	271 128	117 167	153 961	157 384
Travaux d'immobilisations en cours	530	–	530	1 174
	271 658	**117 167**	**154 491**	**158 558**

3. Financement à long terme *(dans des milliers de dollars)*

	2009 $	2008 $
Prêt non garanti au taux d'intérêt fixe qui exige des remboursements à capital constant du principal et de l'intérêt de 2 640 907 $ par année, portant intérêt à 5,06% jusqu'en avril, 2027	30 783	31 815
Prêt non garanti au taux d'intérêt fixe qui exige des remboursements du principal de 1 000 000 $ par année, portant intérêt à 4,01% jusqu'en décembre, 2009	1 000	2 000
La Commission a une obligation sous les contrats de location-acquisition portant un intérêt nul et qui exigent des paiements mensuels de 1 076 $ jusqu'en août, 2011, garantie par l'équipement avec une valeur comptable nette de 34 853 $	22	35
La Commission a une obligation sous les contrats de location-acquisition portant un intérêt nul et qui exigent des paiements mensuels de 659 $ jusqu'en mai, 2011, garantie par l'équipement avec une valeur comptable nette de 21 342 $	13	20
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des paiements annuels de 7 300 $ jusqu'en janvier, 2028 – consulter la note 16	139	–
Obligation sous les contrats de location-acquisition portant un intérêt nul et qui exigent des paiements mensuels de 463 $ jusqu'en septembre, 2009.	–	3
	31 957	33 873
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	2 112	2 055
	29 845	**31 818**

Les paiements de capital des obligations de financement à long terme sont prévus dans les périodes fiscales suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	$
2010	2 112
2011	1 162
2012	1 204
2013	1 264
2014	1 328

4. Prestations après-mandat

Prestation déterminée de cessation d'emploi

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2009 est de 3 600 464 $ (3 560 461 $ en 2008).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2007 pour l'année terminant le 31 octobre, 2007, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 242 488 $. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2009, est de 3 357 976 $ (3 317 973 $ en 2008). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit administrée à tous les trois ans. Donc, la prochaine évaluation devrait être administrée pour l'année qui termine le 31 octobre, 2010.

Information définie sur régime de prestations *(dans des milliers de dollars)*

	2009 $	2008 $
Atouts pour régime de prestations de l'employé	–	–
Engagements de régime de prestations de l'employé	3 600	3 560
Déficit de régime de prestations de l'employé	**3 600**	**3 560**
Obligation de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	3 560	3 457
Dépense pour l'année	369	364
Prestations payées pendant l'année	(329)	(261)
Obligation prestation, fin de l'année	**3 600**	**3 560**

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 3% par année.

Prestations de retraite

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) des cotisations à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »). Voici des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La Province de l'Ontario, qui est le seul commanditaire du FÉPP et un commanditaire partagé du fonds de pension du SEFPO, détermine les paiements annuels de la Commission dans ces fonds. Puisque ce sont les commanditaires qui sont responsables pour garantir la viabilité financière des fonds de pension, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles sur la capitalisation imposée par la loi ne représente pas un actif ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 1 582 962 $ (2008 – 1 649 534 $), sont inclus dans les dépenses administratives et générales du compte d'exploitation général.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi et non liés au régime de retraite est payé par le Conseil de gestion. Le Secrétariat n'est pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

5. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 $, fournissent deux types de prêts. Il y a une option à taux variable avec un taux qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une facilité de crédit de fonctionnement avec un taux fixe qui est disponible pour les termes de 30/60/90/180 ou 364 jours, à des taux qui sont fixés selon les taux d'acceptation de l'employé de banque. Ces facilités de crédit ne sont pas garanties et sont établies pour échouer le 31 octobre, 2009. La Commission a négocié un délai sur ces installations jusqu'à ce que la demande d'offre pour un contrat de cinq ans avec les services banquiers soit octroyée. À partir du 31 octobre, 2009, néant n'a été tiré pour toutes les facilités de crédit.

Le 18 novembre, 2009, la Commission a reçu 6 500 000 $, ce qui représente un prêt non garanti supplémentaire exigeant des remboursements à capital constant du capital et de l'intérêt de 569 159 $ par année, portant un intérêt de 5,07% jusqu'en avril, 2027.

6. Engagements

Projets d'immobilisations

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 550 000 $ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

7. Faux Frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

8. Dépense d'intérêt

(dans des milliers de dollars)

	2009 $	2008 $
Revenu d'intérêt	(23)	(431)
Dépense d'intérêt du prêt	1 742	1 241
	1 719	**810**

9. Dépréciation

(dans des milliers de dollars)

	2009 $	2008 $
Amortissement de l'actif productif de recettes	4 850	5 085
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 429	3 384
	8 279	**8 469**

10. Crédits de fonctionnement

La Commission loue des véhicules, de l'équipement et des locaux avec des crédits de fonctionnement qui expirent à des moments différents jusqu'en 2012. L'obligation totale sous les crédits de fonctionnement équivaut à environ 777 000 $.

Les paiements à l'avenir pour chacune des quatre années à suivre sont les suivants :

(dans des milliers de dollars)

	$
2010	391
2011	203
2012	183

11. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	2009 $	2008 $
Comptes débiteurs	(36)	(237)
Inventaires	(619)	(1 458)
Frais payés d'avance	(83)	97
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	(689)	(2 359)
Produit comptabilisé d'avance	3 104	17
	1 677	**(3 940)**

Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, on a acquis des immobilisations pour un coût total de 4 232 000 $ (2008 – 24 561 000 $) où 146 000 $ (2008 - 438 000 $) a été acquis grâce aux locations-acquisitions et d'autres acquisitions hors caisse. Les paiements en argent liquide de 4 086 000 $ (24 123 000 $ en 2008) ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

(dans des milliers de dollars)

Intérêts

	2009 $	2008 $
Intérêt reçu	**23**	**431**
Intérêt payé	**1 820**	**2 714**

12. Instruments financiers et la gestion de risque

Juste valeur marchande

Les données sur la juste valeur marchande vis-à-vis le financement à long terme ont été omises, on ne peut pas déterminer une juste valeur marchande qui soit assez fiable.

La juste valeur marchande de la mise à fin de l'avantage postérieur à l'emploi a été déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 4 des états financiers.

Risque de credit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque d'unité monétaire

La Commission a des espèces de 53 637 $ qui ont une dénomination en dollars Américains. Cette somme a été convertie à l'équivalent Canadien à un taux de 1 dollar américain qui équivalent à 1,0704 dollars canadiens. La Commission effectue environ 10,89% (2008 - 14,87%) de ses ventes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains actifs et revenus sont influencés aux fluctuations de change monétaire.

Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

13. Intérêt capitalisé

La Commission a capitalisé nul $ (598 609 $ en 2008) d'intérêt lié à l'expansion du complexe Table Rock Complex, qui a été complété en juin, 2008.

14. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

15. Transfert des anciennes centrales électriques

La Province de l'Ontario a instruit à la Commission d'accepter la possession de trois anciennes centrales électriques se trouvant sur le territoire de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») ont été transférées de la société « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission sans aucun frais en août, 2007. La centrale électrique « Canadian Niagara Power » (« CNP ») qui appartient présentement à Fortis Ontario doit être transférée avant le 30 avril, 2009.

Dans les termes de transfert de TPGS et d'OPGS, OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que le grand public soit en toute sécurité lors des visites aux bâtiments. Le Ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive originale du gouvernement soit en conformité et pour identifier le travail et les frais connexes requis pour mettre ces installations en « stabiliser et mettre en veilleuse » jusqu'à ce que l'on détermine l'emploi final de ces bâtiments. Présentement, Ventin Group a signalé qu'il faut faire des dépenses importantes afin d'aménager TPGS et OPGS jusqu'à l'état de « mise en veilleuse ». Le Groupe Ventin a aussi identifié que la peinture à base de plomb restante est un déficit que l'OPG aurait dû réapposer. Il faut dépenser d'avantage pour que ces deux bâtiments se trouvent dans l'état « prêt au développement ». De plus, il y a des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'ont pas été considérées dans la directive originale qui causeront des dépenses supplémentaires de remise en état à un moment donné à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera un renflouement qui va au-delà de ces capacités. À partir du 31 octobre, 2009, les négociations en cours avec la Province n'ont pas garanti que la Commission ne sera pas responsable pour les coûts à l'avenir. Tout coût que la Commission prévoit subir pour les objectifs décrits ci-dessus ne débutera pas sans avoir reçu le financement de la Province.

Donc, il a fallu calculer une obligation de mise hors de service des biens de 25 146 000 $. Cette valeur représente la meilleure estimation de la Commission pour déterminer les coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les quatre sites liés aux centrales électriques, selon le rapport provenant du Groupe Ventin. Le rapport a aussi identifié le coût des éventualités d'environ 3 600 000 $, qui n'a pas été accumulé dans l'obligation de mise hors de service des biens actuelle. La Commission estime que le travail devrait être complété dans environ 3 à 4 années. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors de service des biens, le personnel a estimé que, sous réserve du financement reçu de la Province, le travail ne débutera pas pendant plusieurs années. Donc, on prévoit que les travaux débuteront en 2016. Le coût de capitalisation et le taux d'inflation ont été estimés selon le calcul de 5,059% et 3% respectivement. Ceci aboutit dans une valeur nette actuelle de 21 243 000 $ le 31 octobre, 2009 qui a été inscrite directement dans l'équité.

À compter du 31 octobre, 2009, la Commission a reçu un financement de 1 550 000 $ de la part du Ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Ce montant est enregistré dans le produit comptabilité d'avance sur le bilan et doit être dépensé avant le 31 juillet, 2010. La Commission a subi des frais annuels d'entretien et de sécurité pour tous les sites. Jusqu'à date, on a utilisé 32 714 $ de ce financement à cette fin.

16. L'obligation sur les transferts de terrains de la Commission des parcs du Niagara et de l'Autorité « Peace Bridge Authority »

Au cours de l'année, la Commission et l'Autorité « Peace Bridge Authority » (« PBA ») sont arrivés à un accord pour transférer des parcelles de terrain. L'autorité PBA a acquis une parcelle de 5,952 acres à Fort Erie appartenant à la Commission pour une somme s'élevant à 2 021 206 $. La Commission a acquis une option de 670 000 $, plus une somme annuelle de 7 300 $ ajustée selon l'inflation, pour recevoir une propriété au bord de la rivière de 1,973 acres à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie appartenant à l'autorité PBA. L'accord demande un produit net à la Commission pour une somme de 1 351 206 $ qui sera dépensée sur a) des améliorations de financement à Old Fort Erie, prévues pour célébrer le 200ème anniversaire de la Guerre de 1812 et b) la remise et/ou l'entretien de la propriété sur la rue Jarvis, qui deviendra un parc. La Commission a l'intention d'utiliser le produit net pour remettre une demande aux gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir des subventions de contrepartie. Le produit net a été inscrit pour faire partie du produit comptabilisé d'avance sur le bilan. Jusqu'à date, il n'y a pas eu de dépenses pour ce projet.

17. Changement dans la comptabilité

Les crédits de vacances accumulés et non utilisés par les employés à temps plein n'avaient pas été inscrits auparavant. La valeur estimée de ce passif représente 1 269 344 $ et a été ajustée rétroactivement en tant qu'équité. Le passif sur les vacances payées est inclut dans la paie accumulée. La paye accumulée jusqu'au 31 octobre, 2008 a augmenté à 2 403 000 $ par rapport à 1 134 000 $.

18. Normes internationales d'information financière

Le 13 février, 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé qu'à partir du 1er janvier, 2011, les entreprises responsables du grand public devront adopter les Normes internationales d'information financière (« NIIF ») au lieu des principes comptables canadiens généralement reconnus portant sur les rapports financiers. Avant 2011, on commencera à inclure quelques unes des normes convergentes dans les principes comptables canadiens généralement reconnus et les autres normes seront adoptées à la date de transition. Présentement, l'impact sur la position financière future de la Commission et les résultats de l'exploitation ne peuvent pas être déterminés ou estimés.